

PROCÉDURE RESTREINTE NEGOCIÉE – PHASE APPEL À CANDIDATURES

PRESTATIONS DE SÛRETE IFPBC

Entité adjudicatrice : AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE - Établissement public franco-suisse - BP 60120 - 68304 SAINT-LOUIS
Cedex – Email : sma@euroairport.com - www.euroairport.com

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.marches-securises.fr/>

Activité principale : activités aéroportuaires

Type de marché : Marché de services

Lieu d'exécution : Site de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

Classification CPV : 79710000-4

Description des prestations : Inspection Filtrage des Passagers et Bagages de Cabine (IFPBC), des personnels et des biens et produits au niveau de l'aérogare passagers et prestations d'accueil des Passagers. Marché de services fractionné à bons de commande. Volume minimum sur 3 ans : 400 000 heures, volume maximum sur 3 ans : 1 600 000 heures.

Le marché est divisé en 2 lots techniques comme suit :

- A : Prestations d'Inspection Filtrage des bagages de Cabine, des personnels et des biens et produits (IFPBC).
- B : Prestations d'Accueil et de préparation des Passagers.

	Année 1	Année 2	Année 3
Volume annuel prévisible indicatif	290 000 heures	305 000 heures	330 000 heures
Volume annuel estimé - lot A	215 000 heures	225 000 heures	245 000 heures
Volume annuel estimé - lot B	75 000 heures	80 000 heures	85 000 heures

Les candidats doivent répondre à la totalité des prestations du marché. L'ensemble des prestations sera attribué à un seul et même candidat.

Critères d'attribution : Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation (RC).

Durée du marché : 36 mois. Démarrage prévisionnel : 01/12/2023.

Le marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui. Le marché peut être reconduit 1 fois.

Variantes autorisées : Non

Options : Oui. Conformément à l'article 89 de la Directive 2014/25/UE, pendant son exécution, le marché pourra être modifié selon les modalités précisées dans la documentation du marché

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Ne peuvent accéder à un marché de l'Aéroport que les seules entreprises qui sont en règle avec les situations prévues dans la lettre de candidature citée ci-dessous.

A. Contenu des dossiers de candidature : Fournir une **lettre de candidature et son annexe signée** (DC1 + attestation sur l'honneur acceptées), unique en cas de groupement, et **une déclaration du candidat** (DC2 acceptée) par membre du groupement, **dûment complétées**, précisant les capacités financières, économiques, techniques et professionnelles du candidat. **Ces documents spécifiques à l'Aéroport** sont téléchargeables à l'adresse suivante : <https://www.euroairport.com/fr/business-partenaires/marches-publics/documentation.html>

B. Justifications à produire par le prestataire : Se référer aux modalités et conditions fixées à l'adresse suivante: <https://www.euroairport.com/fr/business-partenaires/marches-publics/dossier-de-candidature.html>

Capacités économiques et financières : les candidats, chacun d'eux en cas de groupement, doivent indiquer :

- le chiffre d'affaires hors taxes des 3 derniers exercices clos de chaque candidat. **Le chiffre d'affaires du dernier exercice clos ne doit pas être inférieur à 2 fois le montant annuel estimé du marché.**
- la forme juridique, le montant du capital social de chaque société candidate et la ou les personnes ayant le pouvoir de l'engager.

Capacités techniques : les candidats, chacun d'eux en cas de groupement, doivent remettre un dossier de présentation du candidat ou du groupement comportant :

- une copie de l'autorisation administrative permettant à la société d'exercer des activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds pour les prestations A ;
- les références de moins de trois ans de l'exécution de **prestations équivalentes d'inspection filtrage des Passagers et des Bagages de Cabine (IFPBC) tant dans leur nature que dans leur montant et leur durée ;**
- pour les prestations d'accueil : les références de moins de trois ans de l'exécution de prestations d'accueil de passagers en milieu aéroportuaire ;
- les moyens matériels et humains de l'entreprise et, le cas échéant, de son sous-traitant.

En cas de recours à la sous-traitance, le candidat produit les documents et informations demandés dans la déclaration du candidat.

Sélection des candidats : Les candidats respectant les conditions administratives qui ne sont pas en situation d'exclusion et qui remplissent les conditions minimales de caractère financier et économique et disposent des capacités techniques et professionnelles suffisantes pour l'opération seront sélectionnés.

Cautionnement et garanties demandées : Aucun.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement sur fonds propres de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse. Paiement selon article 8 du Cahier des Clauses Générales Produits et Services édité par l'Aéroport de Bâle-Mulhouse.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Une entreprise ne peut figurer dans la composition de plus d'une candidature pour un même marché, qu'elle agisse en qualité de membre d'un groupement, de candidat unique, ou de sous-traitant.

En cas de groupement, la forme souhaitée par l'Aéroport est le groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il serait contraint d'assurer sa transformation pour se conformer à ce souhait sous peine d'élimination de son offre.

Conditions liées au marché : La prestation est réservée à une profession déterminée : Oui Agent de sûreté aéroportuaire

Référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables aux candidats :

- obligation de reprise du personnel actuel
- pour les prestations A :
- double agrément (Préfet et Procureur de la République) des agents de sûreté
 - l'employeur doit disposer d'une autorisation administrative prévue dans les dispositions législatives et réglementaire régissant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds
 - respect des réglementations et législations européennes et françaises
 - article R.282-5 du Code de l'Aviation Civile : Agrément des agents de sûreté
 - article L122-12 du Code du Travail
 - code de l'Aviation Civile
 - règlements CE n° 300/2008
 - arrêtés français

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché : Oui

Type de procédure : Procédure négociée restreinte, définie dans les procédures de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse.

La procédure restreinte se décompose en deux phases :

- la première phase est consacrée à la sélection des candidatures, suite à la publication d'un avis de marché ; il est demandé aux entreprises intéressées de se porter candidates en remettant un dossier de candidature (phase en cours) ;
- la seconde phase ne concerne que les entreprises sélectionnées qui sont les seules habilitées à soumettre une offre.

Le marché est-il couvert par l'accord sur les marchés publics ? Oui

Dates et heure limites de réception des dossiers de candidature : 16/01/2023 - 13:00:00.

Modalité de dépôt des dossiers de candidature : Les dossiers de candidature sont déposés par voie électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>. Toute autre forme de transmission est interdite. Chaque pièce doit faire l'objet d'un fichier distinct et est classée par ordre logique de présentation, sans sous-répertoires. Le nom des fichiers doit comporter au maximum 20 caractères. La signature électronique n'est pas obligatoire.

Le candidat supporte les risques et aléas liés au transfert des fichiers électroniques, quels qu'ils soient. L'horodatage du dépôt est réalisé au moment où le dernier octet constitutif de la réponse est réceptionné par le profil d'acheteur. Il est ainsi conseillé de débiter le transfert suffisamment longtemps avant l'heure limite de dépôt et de prendre en compte le volume à transmettre ainsi que le débit de la connexion Internet. Les dossiers dont la fin du téléchargement interviendrait après la date et l'heure limites visées ci-dessus ne sont pas recevables.

Date prévisionnelle d'envoi du dossier de consultation aux candidats retenus : 10/02/2023

Langues : Les candidatures et offres peuvent être remises en français. Le marché définitif sera toutefois établi en français. Les entreprises doivent spécifier par écrit lors de la remise des candidatures si elles souhaitent obtenir une traduction de courtoisie des pièces écrites en allemand (seule la version française faisant foi)

Délai minimal de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Modalités d'ouverture des plis : Séance non publique

Marché renouvelable : Oui. Calendrier prévisionnel de publication du prochain avis : 1^{er} trim 2029

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Aéroport de Bâle-Mulhouse - Service Sûreté Opérationnelle – M. Fornasiere – Tél : 03 89 90 43 58 - E-mail : ffornasiere@euroairport.com

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Strasbourg - 31 avenue de la Paix - F-67000 STRASBOURG - Tel.: +33 3 88 21 23 23 – Email: greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis au JOUE : 08/12/2022